

25, Bld Besson Bey – 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

CONVENTION DE PARTENARIAT FORUM SPORT
SANTÉ ENVIRONNEMENT AVEC LE COMITÉ
DÉPARTEMENTAL DU SPORT ADAPTE A SAINT
YRIEIX

Service Sport - Politique sportive -
FSSE
N° 2017-D-267

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION du GRAND ANGOULEME,

- ⇒ VU, le code général des collectivités territoriales,
- ⇒ VU, la délibération n°36 du conseil communautaire du 19 janvier 2017 portant délégation d'attribution du Conseil au Président, modifiée par la délibération n° 186 du 30 mars 2017,
- ⇒ VU, l'arrêté n°85 du 11 juillet 2017 de Monsieur le Président subdéléguant à Monsieur Gérard DEZIER, vice-Président en charge des travaux, des équipements communautaires sportifs et de loisirs, une partie de ses attributions déléguées par la délibération sus-visée,

DECIDE

Article 1 – Dans le cadre du Forum Sport Santé Environnement est approuvée la convention de partenariat passée entre le Comité Départemental du Sport Adapté « CDSA » situé rue des Mesniers 16710 Saint-Yrieix et GrandAngoulême.

Article 2 – La convention prévoit notamment que lors de l'événement qui se déroulera du 9 au 10 septembre 2017, GrandAngoulême s'engage à offrir au Comité Départemental du Sport Adapté des espaces publicitaires décrit dans ladite convention.

Article 3 – En contrepartie, le CDSA s'engage à participer et à promouvoir le challenge sportif « courir ensemble ».

Article 4 – Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le **08 septembre 2017**
Publié ou notifié,
Le **08 septembre 2017**